

Arrêté Générale colonial

# Arrêté n° 59-126-1907 établissant une taxe sur les boutres faisant escale à Obock.

n° 59-126-1907

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 20 avril 1907
Numéro JO n° 126 du 01/05/1907	Date du numéro 1 mai 1907

## VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 18 août 1900 portant réglementation du Service des Douanes et Contributions à la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 17 octobre 1900 constituant des droits de navigation et autres à la Côte Française des Somalis

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 20 avril 1907 ;

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— L'article 1er de l'arrêté du 17 octobre 1900 est complété comme suit : IV. — Taxe sur les boutres faisant escale à Obock, par voyage..... 0 fr. 50

### Art. 2

— Le présent arrêté qui aura son effet à compter du 20 avril sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie :

P. PASCAL.